

Décret n° 2004-437 du 18 Octobre 2004
portant nomination des directeurs à
l'état-major de l'armée de l'air.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-8 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major de l'armée de l'air;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à l'état-major de l'armée de l'air en qualité de :

- **Directeur du personnel :**
Colonel Marc MBON
- **Directeur technique :**
Colonel Guillaume Didier TETANI
- **Directeur de l'instruction :**
Colonel Sylvain Marc SENDE
- **Directeur de la logistique :**
Colonel Jean Emmanuel MABOUDI
- **Directeur de l'administration et des finances :**
Commissaire – lieutenant-colonel Davy Etienne NIAMENAY
- **Directeur de la sécurité militaire :**
Commandant Maurice BINTSENE

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-437

Fait à Brazzaville, le 18 octobre 2004

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,



Général de division Jacques Yvon NDOLOU